



UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaïse

Renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne

Commune de Moÿ-de-l'Aisne

Compte-rendu de la réunion de chantier 19 juillet 2018

Lieu :	Rue Camille Desmoulins (stade), 02610 Moÿ-de-l'Aisne
--------	--

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaïse	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	Lot 1 : FORETS & PAYSAGES Lot 2 : ETS MASCITTI NINO

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
Jean-Michel MACHU	Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse			X
Maurice THUET	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse	X		
Nabil AIDI	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse			X
Thierry DESMAZES	Vice-Président du syndicat de l'Oise aval axonaïse			X
Annie FERRIERE	Déléguée au syndicat et riveraine du ru de Moÿ	X		
Jacques MASSON	Vice-Président à la CC du Val de l'Oise	X		
Fabrice DELZENNE	DGS à la CC du Val de l'Oise			X
Moussa TOURRE	Entreprise CITRA			X
Rachida TEDJANI	Entreprise CITRA			X
Jérémy HANCART	Entreprise Forêts & Paysages	X		
Geoffrey PACAUD	Union des syndicats de rivières	X		
Michel-Bernard MARTINEZ	DDT de l'Aisne			X
Claire DELANGE	Agence de l'eau Seine-Normandie			X
Martin DUNTZE	Fédération de Pêche de l'Aisne			X
Jean-François ALAVOINE	Agence Française pour la Biodiversité			X

Etaient également présents les personnes riveraines du ru suivantes :

- Michel FERRIERE
- Henri DEVILLE
- Monsieur VARLET
- Albin MULLAERT

Cette réunion concerne les travaux de renaturation du ru de Moÿ entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise sur la commune de Moÿ-de-l'Aisne et qui ont débuté semaine 23. Ces travaux, déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017, ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation du ru) et l'entreprise MASCITTI NINO (02) pour le lot 2 (remplacement du passage busé).

AVANCEMENT :

Sur le tronçon amont, entre la section busée et le pont, les reprises de banquettes ont été réalisées avec l'apport de matériaux pierreux qui seront recouverts partiellement de terre.



Mise en place de pierres en pieds de berges à recouvrir partiellement de terre



Banquettes réalisées et chenal central à curer sous le pont

Le talutage des berges, la création de banquettes et le reprofilage du lit se sont poursuivis vers l'aval jusqu'à la rue Camille Desmoulins, au droit du passage busé à remplacer. Les gravats issus du démantèlement des anciens vannages ont été réutilisés en grande partie comme protection de pieds de berges sous les banquettes.



Site de l'ancien vannage totalement démantelé



Poursuite du reprofilage du lit et des berges vers l'aval

Au niveau de la propriété de M. DEVILLE, les tôles et arbustes qui gênent pour le talutage des berges ont été retirés, puis évacués. Les berges ont été talutées en pente plus douce en décalant le lit plus loin de la propriété afin de stabiliser les fondations de l'habitation.



Berge talutée tout le long de la propriété



Reprofilage du lit et des berges après retrait de la végétation gênante.

A REALISER :

Au niveau de la propriété de M. DEVILLE, les banquettes seront légèrement abaissées afin d'être au plus prêt du niveau d'eau d'étiage. A la sortie de la propriété, juste avant le passage busé, l'entreprise veillera à réaliser une courbe la plus douce possible (lit et rive droite) afin d'éviter que l'angle ne soit trop fort et que la berge ne soit soumise à une trop grande force hydraulique. L'entreprise MASCITTI, en charge du remplacement de passage busé, ajustera la berge et le lit lors des travaux de mise en place du dalot béton. Sur ce secteur, en plus des plantations d'hélophytes (iris, jonc, carex, ...) des plantations d'arbustes (haie champêtre) et de boutures de saules sont également prévues. Ces aménagements feront l'objet un piquetage spécifique juste avant leur implantation.



Hauteur des banquettes à abaisser légèrement



Démantèlement du 2^{ème} seuil : gravats à évacuer

Au niveau de la pâture de M. VARLET, une clôture à 4 fils barbelés (*piquets châtaigner* Ø 120 -150 mm, espacés de 3.5 m) sera implantée tout le long du ru en haut de berge (environ 80 m). Une fosse de 3 à 4 m de profondeur sera réalisée dans la pâture dans laquelle seront disposés un tuyau persé en PEHD, un géotextile synthétique et de la grave 40/80 mm. Cet aménagement permettra de capter une partie de l'eau de la nappe qui sera ensuite pompée pour abreuver le bétail. Ainsi, il n'y aura aucun contact entre les animaux et le ru.



Pâture à clôturer



Site d'implantation de la fosse de captage d'eau

Les travaux de reprofilage du lit et des berges vont se poursuivre vers l'aval. Sur ce secteur, les berges sont déjà pour la plupart en pente douce, un simple reprofilage d'un lit sinueux et la création de banquettes semblent suffisant. En ce qui concerne les foyers de renouée asiatique, une nouvelle fauche sera réalisée. Suite à la 3^{ème} fauche, un géotextile sera implanté. Une quatrième fauche sera également entreprise lors de la repousse des individus. Le site pourra faire l'objet de plantations de boutures de saules afin de concurrencer la renouée.



Secteur aval : reprofilage du lit et création de banquettes



Fauche du foyer de renouée asiatique à réaliser

Au niveau de la section busée et du pont (secteur amont), les sédiments seront retirés par hydrocurage dès que le planning du prestataire le permettra. Noréade, en charge de l'alimentation en eau de la commune a donné son autorisation pour que l'entreprise prélève de l'eau afin de diluer les sédiments et permettre leur évacuation. Les sédiments seront disposés sur les berges et les enrochements visibles afin de garantir une meilleure repousse des végétaux. Sous la section busée, l'ensemble des sédiments seront retirés. En revanche, sous le pont, seule la partie centrale sera retirée afin de recréer un chenal fonctionnel.



Retrait total des sédiments à l'intérieur de la section busée



Retrait des sédiments uniquement sur la partie centrale du lit sous le pont

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le chantier a une durée prévisionnelle de 2,5 mois.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - Sébastien LAURENT – Entreprise Forêts & Paysages 07.76.01.80.28
 - Geoffrey PACAUD – Union des syndicats..... 03.23.20.36.74
 - Jean-Michel MACHU – Président du syndicat de l'Oise aval axonaise : 03.23.56.43.75

COUT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux est de **83 471.70 € H.T**, répartis de la façon suivante :

- **Lot 1** (renaturation de cours d'eau) : **68 671.70 € H.T**
- **Lot 2** (remplacement du passage busé) : **14 800,00 € H.T**

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Les 20 % restant sont financés par le syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise.



LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion est prévue le **jeudi 26 juillet à 9H30**, rue Camille Desmoulins (au niveau du stade), 02610 Moy-de-l'Aisne.

Le service technique,

